



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2016

8 - COMMUNICATION

8.6 - Marché n° M2016-001 à conclure avec la SARL CAMELEON / PICTO TOULOUSE pour des prestations de réalisation, production et pose de décors de communication et signalétique - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Dans le cadre de sa politique de communication, le SMTC-Tisséo souhaite mettre en place différents éléments signalétiques et/ou de communication.

Les concertations publiques, la mise en place de nouvelles dessertes, le lancement de grands projets constituent autant d'occasions de communiquer auprès des habitants de la métropole toulousaine. Cette communication se concrétise notamment par la mise en place de signalétique directionnelle sur des supports ou structures variées notamment lors d'événements.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation relative à des prestations de réalisation, production et pose de décors de communication et signalétique a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert le 9 novembre 2015, en application des articles 33 3° al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché s'exécutera au moyen de bons de commande avec un opérateur économique et avec des montants minimum et maximum définis comme suit :

	<i>Montant minimum annuel en € HT</i>	<i>Montant maximum annuel en € HT</i>	<i>Montant annuel estimé en € HT</i>
Prestations de réalisation production et pose de décors de communication et signalétique	15 000,00	150 000,00	55 000,00

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit trois fois pour une période de 1 an. Les montants minimum et maximum sont identiques pour les trois périodes de reconduction.

La Commission d'Appel d'Offres du 26.01.2016 a décidé :

Décision	Attributaire	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en Euros H.T.
Attribué	SARL CAMELEON / PICTO TOULOUSE	15 000,00	150 000,00

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 55 000,00 euros HT par an.

Il est proposé d'attribuer le marché M2016-001 pour un montant minimum de 15 000€ et un montant maximum de 150 000,00 euros HT par an.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

* *
*

Le Comité Syndical :

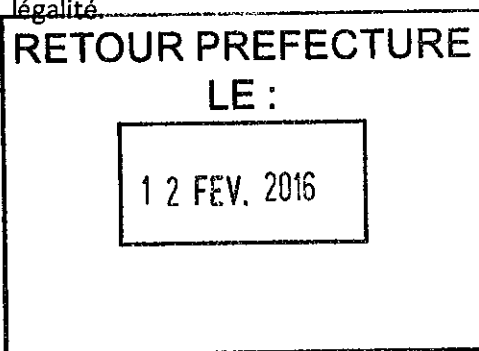
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2016-001 avec la SARL CAMELEON / PICTO TOULOUSE pour un montant minimum annuel de 15 000,00 Euros H.T. et un montant maximum annuel de 150 000 € H.T. ainsi que, le cas échéant, les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

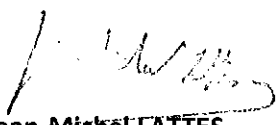
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES